



La solidarité en action

## COMMENT INSCRIRE MON ENFANT

### Si vous habitez l'Hérault et le Gard :

#### ➤ Modalités de réservation :

- Par courrier : remplir et signer ce **dossier d'inscription** accompagné de toutes les pièces demandées à :

**PEP 34 - 21 rue Jean Giroux - CS 27380 - 34184 MONTPELLIER Cx4**

- Par téléphone : inscription avec paiement de l'acompte par carte bleue à distance au 04 67 40 73 01 ou 07, envoi du dossier par courrier, par fax : 04 67 41 27 83 ou par mail à : [vacances@adpep34.com](mailto:vacances@adpep34.com)

#### ➤ Les aides :

- La CAF : nous avons un accès direct au site de vacaf, avec votre numéro d'allocataire, nom, prénom et date de naissance de votre enfant, nous pourrions vous calculer votre reste à charge et réserver votre aide sur leur site. Vous aurez 15 jours pour confirmer votre demande en nous envoyant le dossier d'inscription complet, passé ce délai votre aide sera annulée dans le site vacaf.

- Autres organismes : conseil général, comité d'entreprise, mairie, ccas... nous fournir l'attestation de prise en charge.

#### ➤ Confirmation d'inscription :

Un relevé de compte vous mentionnant le séjour réservé et le reste à charge vous sera envoyé par mail ou courrier dès que le dossier d'inscription aura été traité .

#### ➤ Paiement (à l'ordre des PEP) :

- Possible par : chèque, espèces, mandat cash ou compte, chèques Ancv, carte bleue
- Facilité de paiement : en plusieurs fois sans frais (nous contacter)
- Le solde du séjour doit être réglé 15 jours avant le départ ;  
à réception la convocation indiquant horaires et lieu vous sera envoyée.

### Si vous habitez les Pyrénées- Orientales :

#### ➤ Réservation :

Remplir et signer ce **dossier d'inscription**. Nous le retourner avec toutes les pièces demandées à :

**PEP 66 - 10 rue P. Séjourné - BP22 - 66350 TOULOUGES**

#### ➤ Pour tout renseignement :

Contactez le 04 68 62 26 20 ou 24 ou [del@adpep66.org](mailto:del@adpep66.org)

CENTRE

SÉJOUR

NOM ET PRÉNOM DU JEUNE

**FICHE TROUSSEAU ÉTÉ** (pour séjours de 8 jours/ le linge ne sera pas lavé)

Toutes les pièces du trousseau doivent porter, sur des **marques tissées**, le nom et le prénom de l'enfant. Cette liste comprend les vêtements portés par l'enfant le jour du départ. **Nous ne pourrions être tenus responsables du linge qui n'aurait pas été correctement marqué.**

CONSEILLÉ	TROUSSEAU	EMPORTÉ ↓	CONTRÔLES		OBSERVATIONS
			1 <sup>er</sup> jour	dernier jour	
8 Slips ou culottes					
8 Paires de chaussettes ou socquettes					
2 Pyjamas ou chemises de nuit					
8 Tee-shirts ou chemisettes ou polos					
1 Pull ou sweat ou polaire					
1 Pantalon (et/ou robe, jupe)					
1 Survêtement					
2 Shorts					
2 Maillots de bain (short de bain interdit)					
2 Serviettes de bain (ou plage)					
1 Serviette de toilette					
2 Gants de toilette					
1 <u>Nécessaire de toilette</u> (dentifrice, brosse à dents, timbale, savon, shampoing, peigne ou brosse à cheveux) + mouchoirs en papier					
1 Serviette de table					
1 Sac à linge sale					
1 Paire de pantoufles ou chaussons					
1 Paire de tennis ou baskets					
1 Paire de sandales					
1 Blouson					
1 Imperméable ou k-way					
1 <u>Petit sac à dos + gourde</u>					
1 <u>Chapeau de soleil ou casquette</u>					
1 <u>Paire de lunettes de soleil incassable</u>					
1 <u>Crème protectrice visage et lèvres</u>					
1 <u>Lotion anti-moustiques</u>					
<b>Divers</b>					
Duvet (séjour David Crockett)					
1 lampe de poche					
Papier à lettre, stylo, enveloppes timbrées					

**N'OUBLIEZ PAS DE METTRE CETTE FICHE DANS LA VALISE OU LE SAC DE VOYAGE ET DE NOTER LE NOM DE L'ENFANT SUR CELUI-CI. LES ARTICLES SOULIGNÉS SONT INDISPENSABLES NE CONFIEZ PAS A VOTRE ENFANT D'OBJETS DE VALEUR.**





NOM : .....

Prénom : .....

Sexe :  F  M Age : .....

## FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Séjour : ..... Dates : du / / 20 au / / 20

### LE PARTICIPANT

Date de naissance : ..... Classe actuelle : ..... Etablissement scolaire : .....

Sait-il nager ?  OUI  NON

### LA FAMILLE RESPONSABLE LÉGAL : PÈRE, MÈRE ou TUTEUR

NOM, Prénom : ..... Adresse : .....

CP : ..... Commune : ..... Tél domicile : .....

Port père : ..... Port mère : .....

E-mail père : ..... E-mail mère : .....

 N° S.S : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Bénéficiez-vous de la Couverture Maladie Universelle ?**  NON  OUI *joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation CMU.*

 N°Allocataire : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Assistante familiale ou MECS (ou autre lieu de vie)

NOM, Prénom : ..... Adresse : .....

CP : ..... Commune : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Portable : .....

### A qui téléphoner en cas d'urgence pendant le séjour ?

NOM, Prénom : ..... Tél : .....

**FICHE INDIVIDUELLE DE DÉCLARATION DU RESPONSABLE LÉGAL** Je soussigné(e),  père,  mère,  tuteur, responsable du participant, déclare :

- > avoir pris connaissance et accepter les conditions générales et les modalités d'inscription,
- > autoriser mon enfant à participer à toutes les activités du Centre,
- > autoriser le Directeur du Centre de Vacances à faire soigner ou hospitaliser mon enfant suivant les prescriptions du médecin,
- > m'engager à payer : la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, les frais d'hospitalisation et d'opération éventuels,
- > prendre en charge les frais dus à un retour éventuel en cas de renvoi pour raison d'inadaptation et renoncer à toute demande de remboursement de frais de séjour,
- >  autoriser  ne pas autoriser l'utilisation de photos ou vidéos de mon enfant prises ou réalisées durant les activités de son séjour pour les moyens de communication des PEP,
- > autoriser les personnes désignées ci-après à récupérer mon enfant le jour du retour (si différente du responsable légal)

1) Nom et téléphone : .....

2) Nom et téléphone : .....

A .....

le ..... 20.....

Signature :



**N° Dossier**  
(réservé services)

**Transports ville de départ / retour :**

Montpellier :   
Béziers :   
Nîmes :   
Perpignan :

**Transports assurés  
par les parents**

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**CENTRE ET SÉJOUR**

1<sup>er</sup> choix : .....

2<sup>e</sup> choix : .....

3<sup>e</sup> choix : .....

**DATES**

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**A nous retourner COMPLET pour réserver le séjour avec :**

**Acompte (par enfant et séjour)**

- 50 € : (séjours de 8 jours)
- 100 € : (séjours de 15 jours)

**Inscription tardive :** (21 jours avant le départ) :  
intégralité du séjour

**Fiche individuelle de renseignements** à compléter , à signer

**Copie des vaccins obligatoires et fiche sanitaire** à nous retourner

**Pour le Centre de Mejannes :** certificat médical d'aptitude au foot ou à l'équitation

**Test d'aisance aquatique** cf. les formalités du séjour

**Assurance maladie :** attestation de droits (à télécharger sur ameli.fr le cas échéant)

**CMU (le cas échéant)** Photocopie de l'attestation

**A mettre dans la valise :**

- **fiche trousseau (à découper)**
- **argent de poche (non obligatoire) : 10 à 20 € dans une enveloppe au nom de l'enfant**

En référence au titre VI de la vente de voyages ou séjours. Décret d'application 96-490 du 15 juin 1994

### Préambule

Les séjours de vacances proposés dans ce catalogue sont ouverts à tous. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

### 1. Responsabilité de l'organisateur

La mise en oeuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes ou prestataires différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

### 2. Responsabilité du participant

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour.

Séjours écourtés: En cas de renvoi d'un mineur dans sa famille ou si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation ou si un enfant arrive au centre blessé ou malade, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

### 3. Tarifs

Nos prix sont calculés de l'année en cours. Ils incluent à minima la pension complète (4 repas par jour et l'hébergement). Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation: coût du carburant, des taxes afférentes aux prestations offertes et au taux de change. Ils sont révisables en cas de nouvelles dispositions sur la fiscalisation de nos activités de l'année en cours, de modification de transports, des parités monétaires ou des conditions économiques du pays où se déroule le séjour. Les participants en seront informés dans les meilleurs délais.

### 4. Modification du fait de l'organisateur du séjour

Nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure. Les séjours et programmes qui sont organisés sont fonction de contrats passés avec divers prestataires et peuvent de ce fait donner lieu à des modifications.

Si, avant le départ, une modification touchant à l'un des éléments essentiels du contrat devait être apportée, le participant en serait informé par courrier. Le participant pourra alors, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis:

- soit résilier le contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées,
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution qui lui sera proposé.

### 5. Annulation du fait de l'organisateur

Dans le cas où un séjour serait annulé de notre fait - notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants - une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées par le participant seront remboursées sans qu'il puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

### 6. Annulation du fait du participant

Si le participant annule sa participation, il doit nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

Toute défection signalée avant le voyage et toute absence constatée au cours de ce voyage seront considérées comme annulation.

Toute annulation entraînera la perception de frais selon le barème ci-dessous:

- + de 30 jours avant le départ: retenue de 50 €
  - entre 30 et 15 jours avant le départ: retenue de 70 €
  - entre 14 et 7 jours avant le départ: retenue de 25% du montant du séjour indiqué dans le catalogue
  - moins de 7 jours avant le départ: retenue de 90% du montant du séjour indiqué dans le catalogue
  - non présentation au moment du départ: retenue totale du montant du séjour indiqué dans le catalogue.
- Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne font l'objet d'aucun remboursement.

### 7. Transport

Nous consulter.

### 8. Soins médicaux

Les frais occasionnés par les soins médicaux (médecins, pharmacie, analyses, etc.) seront facturés aux familles. A réception du paiement, elles recevront les feuilles de soins qui leur permettront de percevoir le remboursement de leur caisse locale de sécurité sociale et de leur mutuelle. Pour les soins médicaux à l'étranger, au sein de l'Union Européenne, se munir de la carte européenne d'assurance maladie délivrée par la caisse de sécurité sociale dont dépend le jeune. Elle permet la prise en charge directe de soins médicaux en cas d'hospitalisation.

### 9. Assurance séjour

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par les PEP, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes:

- Responsabilité civile (dommages causés aux tiers).
  - Défense et recours
  - Individuelle accident corporel
- Attention! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteuse de l'original de sa Carte Nationale d'identité.

- Dommages aux biens personnels en cas de vol caractérisé (effraction ou violence) sur déclaration aux autorités de police dans les 48 heures et détérioration accidentelle.

Attention! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif.

Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'assurance et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engageant les parties.

### 10. Inscriptions et renseignements

Inscrivez-vous impérativement auprès de l'association dont l'adresse figure sur ce catalogue. Tout dossier d'inscription dûment rempli doit être accompagné du règlement de l'acompte. L'inscription à l'un des séjours présenté dans cette brochure implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

### 11. Utilisation de l'image

Les PEP se réservent le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant de ses parents ou de son représentant légal. Il vous suffit de nous en informer par courrier.

### 12. Paiement

Inscription intervenant:

- 30 jours avant le départ: 25% du montant du séjour,
  - 21 jours avant le départ: 35% du montant du séjour,
  - 15 jours avant le départ: 50% du montant du séjour,
  - 8 jours avant le départ: 100% du montant du séjour.
- Dans tous les cas, le solde de votre participation devra être réglé, en totalité, au plus tard 15 jours avant le départ.

Après votre inscription, la confirmation d'inscription que vous recevrez indiquera le séjour retenu.

### 13. Perte et vol:

il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un vêtement, un objet personnel et ce malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, les PEP ne peuvent être tenu pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...). Le trousseau indicatif mis à la disposition des familles n'est pas un document contractuel qui engage la responsabilité des animateurs même s'ils ont un rôle aidant auprès des enfants. L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée; les petits vols pouvant se produire sur les centres ou pendant les transports ne rentrent pas dans ce cadre.

**Nos agréments: la Fédération générale des associations départementales des Pupilles de l'enseignement Public a été agréée Fédération de vacances le 7 avril 1945.**

**Agrément tourisme n° AG 075000002 Adhérent de l'UNAT - Membre de la Jeunesse au Plein Air**

**Photos non contractuelles**



Languedoc - Roussillon

La solidarité en action

**Si vous habitez l'Hérault et le Gard : PEP 34**

21 rue J. Giroux CS27380 - 34184 Montpellier cedex 4

04 67 40 73 01 ou 07

**Si vous habitez les Pyrénées Orientales : PEP 66**

10 rue P. Séjourné BP22- 66350 Toulouges

04 68 62 26 20 ou 24